

CONSEIL INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO
ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Réunion/téléconférence du Conseil
 Le 1^{er} mars 2017
 De 13 h à 17 h 30

**US Army Corps of Engineers (Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis) –
 Division des Grands Lacs et de la rivière Ohio
 550, rue Main, 10^e étage, Salle de conférence principale
 Cincinnati, OH 45 202**

La réunion commence à 13 h (HE). Sont présents :

États-Unis		Canada
	Membres du Conseil	
M. S. Durrett, président suppléant M. T. Brown M. R. Company M. A. David M. F. Sciremammano, Ph.D.		G. Béchard, président, Ph.D. (tél.) M. J. Aubry-Morin M ^{me} P. Clavet M ^{me} J. Frain M. M. Hudon
	Secrétaires	
M. A. Heer		M ^{me} G. Faveri (tél.)
	Représentants des entités responsables de la régularisation	
Lcol. A. Czekanski M. K. Koralewski (suppléant)		M. R. Caldwell (tél.) M. J. Bruxer (Alt.) (tél.)
	Commissaires	
		M. G. Walker M. B. Bouchard
	Personnel de la CMI	
M ^{me} S. Runyon		M. D. Fay
	Membres associés	

M. T. Ahlfeld M. B. Carmichael M ^{me} C. Fisher (tél.) M. T. Lavigne M. G. Kiaer (tél.)		M ^{me} J. Dickhout (tél.) M. M. McNiven
	Comité GAGL	
M. K. McCune M. D. Zelazny (tél.)		M ^{me} W. Leger (tél.) M. M. Shantz (tél.)
	<u>Autres</u>	
M. W. Pearsall (tél.) M. T. Haley (tél.) M ^{me} M. Janis (tél.) M ^{me} R. Parsons (tél.) M. R. Breen (tél.) M. B. Pendergrass (tél.) M ^{me} C. LaBarbier (tél.) M. F. Bonn		

1 Mot de bienvenue et présentations

Le président suppléant de la Section américaine, M. Durrett, ouvre la réunion par un appel nominal en livrant ses observations préliminaires. Le Conseil souhaite chaleureusement la bienvenue à M. A. David, nouveau membre de la Section américaine du Conseil. Le président de la Section canadienne, M. Béchard, Ph.D., remercie le Conseil d'avoir organisé une vidéoconférence afin de tenir compte des contraintes liées aux déplacements que connaît ECCC.

2 Adoption de l'ordre du jour et compte rendu de la réunion d'octobre 2016

L'ordre du jour est adopté (voir la pièce jointe) avec certains changements. Un point visant à discuter du document sur la Directive de la CMI **concernant les décisions par consensus** est ajouté à la section « Autres activités ». De plus, le point 6 est modifié pour « Conditions actuelles et stratégies de régularisation ». D'autres changements doivent être apportés à la version du compte rendu de la réunion d'octobre 2016, qui a été distribuée avant la réunion.

Mesure de suivi : Les membres communiqueront avec la secrétaire de la Section américaine pour coordonner et achever la version finale du compte rendu qui sera soumise à l’approbation du Conseil par courriel.

Mesure de suivi : La secrétaire de la Section américaine fera parvenir le compte rendu approuvé à la CMI à des fins de traduction avant l’affichage de ce document sur le site Web.

3 État des mesures de suivi antérieures

Toutes les mesures de suivi découlant de la réunion d’octobre 2016 ont été achevées, à l’exception des mesures liées à la transition des activités de la limnimétrie de la NOAA à USACE (US Army Corps of Engineers), district de Buffalo. M. Durrett signale que le district de Buffalo devrait achever la transition de cette information aussitôt que possible.

4 Présentation du Plan 2014 de la CMI

M. D. Fay, conseiller du Conseil, de la Section canadienne de la CMI, présente des diapositives pour donner un aperçu des différences entre le Plan de régularisation 1958-DD et le Plan 2014, ainsi que les nouveaux rôles et responsabilités du Conseil. Une des principales différences dans les rôles réside dans les écarts discrétionnaires des conseils par rapport aux plans, durant la formation des glaces et la crue nivale, qui sont intégrés aux règles et aux limites du Plan 2014 à titre d’ajustements opérationnels. Le Conseil conserve l’autorité pour apporter des écarts mineurs pour les activités comme le hissage des embarcations hors de l’eau, l’aide aux navires vers le Port de Montréal et l’aide à l’entretien des centrales hydro-électriques. Cependant, si ces écarts découlent d’un changement cumulatif de plus de 2 cm du niveau d’eau du lac Ontario, le Conseil doit obtenir l’autorisation de la CMI. Le Conseil peut aussi apporter des écarts d’urgence lorsqu’il y a des risques de perte de vie ou si la capacité de contrôler les débits sortants est imminente. Finalement, le Conseil peut augmenter/diminuer les débits sortants lorsque les niveaux du lac Ontario se situent en dehors des valeurs élevées et faibles des seuils de déclenchement du critère H14. Ces écarts majeurs sont requis pour aider le plus possible les riverains lorsque les niveaux d’eau sont extrêmement élevés ou encore, pour tenir compte des prises d’eau municipales, de la navigation et des centrales hydro-électriques lorsque les niveaux d’eau sont extrêmement faibles. Le critère H14 accroît la responsabilité du Conseil, bien que selon certaines conditions d’approvisionnement en eau, le déversement du débit maximal ou qui se situe au-dessus de la limite exigée selon le Plan 2014, puisse ne pas abaisser le niveau du lac Ontario sous les niveaux du seuil de

déclenchement. Ces niveaux de seuil de déclenchement sont inférieurs aux niveaux maximaux qui sont survenus dans le lac Ontario selon le Plan 1958-D.

5 Présentation du Plan 2014 par le représentant de l'entité de régularisation

M. R. Caldwell, représentant de la Section canadienne de l'entité de régularisation, présente des diapositives expliquant de façon exhaustive l'exploitation et la façon dont les niveaux du lac pourraient avoir différé de 2001 à 2016 selon le Plan 2014. Les niveaux extrêmement bas et élevés surviendront encore comme cela s'est produit selon le Plan 1958-D. Les membres discutent du moment où le Conseil aurait apporté un écart, de la quantité et de la façon, selon ces conditions historiques selon le Plan 2014. Ces échanges aident à clarifier le rôle discrétionnaire ainsi que le rôle consultatif et la responsabilité du Conseil.

Mesure de suivi : Les représentants des entités de régularisation enverront un avis par courriel concernant tous les ajustements opérationnels, les écarts mineurs, majeurs et d'urgence au Conseil en leur donnant la quantité, le moment et la raison de base de chaque écart. Tous les changements apportés aux débits continueront d'être affichés sur Facebook et sur le site Web.

6 Conditions actuelles et stratégies de régularisation

Le représentant de la Section américaine de l'entité de régularisation présente un rapport sur les conditions actuelles en date du dimanche 26 février 2017, qui comprend les éléments suivants :

- ▶ Les récentes pluies abondantes vers les bassins de drainage locaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent;
- ▶ Les niveaux d'au-dessus de la moyenne des lacs Supérieur, Michigan-Huron, Érié et Ontario;
- ▶ Les débits qui continuent d'être inférieurs à la moyenne dans la rivière des Outaouais, et les niveaux supérieurs à la moyenne du fleuve Saint-Laurent dans la région de Montréal;
- ▶ Les débits et les niveaux prévus du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, selon le Plan 2014;
- ▶ Les températures supérieures à la moyenne pour le bassin des Grands Lacs laurentiens et la possibilité équivalente de précipitations élevées, faibles ou moyennes dans les prévisions officielles;
- ▶ Le but général actuel de maintenir les débits sortants prescrits par le plan, car le Plan 2014 considère les débits de la crue nivale, à l'exception de conditions critiques et imprévisibles.

Les représentants des entités de régularisation recommandent donc :

- de continuer à respecter le Plan 2014 pour les débits sortants du lac Ontario;
- de continuer à autoriser les réductions ou les augmentations de débits, qui peuvent être nécessaires pour faire face à des conditions critiques, conformément à la directive sur les écarts mineurs.

Le Conseil approuve la stratégie de régularisation.

7 Mise à jour du Comité GAGL

a. Premier rapport triennal présenté à la CMI – Approbation par le Conseil

Le Conseil commente de façon générale le premier Rapport triennal à la CMI, qui, à cause de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands qui date de 2014, couvre seulement la première année et demie d'existence du Comité. Les membres du Conseil suggèrent que le rapport du Comité présente des détails supplémentaires, plus particulièrement en ce qui concerne les coûts de ses divers domaines d'études proposés. Le rapport annuel de septembre apportera des précisions supplémentaires.

Mesure de suivi : Les membres du Conseil présenteront leurs commentaires sur le rapport aux secrétaires du Comité GAGL, par courriel, d'ici le 17 mars 2017. Ces commentaires seront intégrés à la version finale qui sera soumise à l'approbation du Conseil d'ici le 31 mars 2017.

Mesure de suivi : La secrétaire de la Section américaine du Comité GAGL consultera les membres du Conseil sur les questions pour lesquelles ils souhaitent obtenir des réponses du Comité GAGL.

b. Progrès réalisés/activités à venir

Le coresponsable de la Section américaine du Comité GAGL présente les progrès réalisés associés au plan de travail et les points à venir à des fins des considérations lors de ses réunions prévues en juin et en septembre. À nouveau, le Conseil fait de nombreux commentaires sur la présentation de rapports concernant les points en cours et les propositions des points futurs et leur priorité.

8 Activités du Comité des communications

Avec l'annonce du Plan 2014, le Comité des communications a eu beaucoup de pain sur la planche. La présentation normalisée a été mise à jour et est affichée sur le site SharePoint. Le site

SharePoint perd sa fonctionnalité lorsqu'un grand nombre d'utilisateurs ont accès aux fichiers ou lorsque les fichiers sont volumineux. Les messages sur Facebook ne sont pas conviviaux.

Mesure de suivi : Les secrétaires enverront par courriel les présentations d'aujourd'hui de M. Fay (sans les notes) et de M. Caldwell, en les affichant sur le site SharePoint à des fins d'archivage.

Mesure de suivi : Les secrétaires et les représentants des entités de régularisation enverront directement les futurs fichiers par courriel en les affichant sur le site SharePoint à des fins d'archivage.

9 Autres activités

a. Rapport du Comité de limnimétrie de 2015 et inspections de 2017

Le rapport du Comité limnimétrie de 2015 pour le fleuve Saint-Laurent fait l'objet d'une vérification avant sa présentation au Conseil. Les inspections de 2017 auront lieu à la mi-juin. Le personnel des inspections de Buffalo se rendra potentiellement aux bureaux de la NOAA pour récupérer les documents en mai. Le président suppléant de la Section américaine presse le district de Buffalo d'achever la transition de l'information de la NOAA aussitôt que possible.

b. Webinaires potentiels à l'avenir – GAGL, Communications

Comme le démontrent les discussions animées concernant le rapport du Comité GAGL et ses progrès, un autre webinaire et/ou une autre téléconférence devrait être organisé avant notre prochaine réunion. De la même façon, la communication des nouvelles ordonnances d'approbation supplémentaires et du Plan 2014 au public et aux parties intéressées pourrait nécessiter une orientation de la part des membres du Conseil et l'organisation d'un autre webinaire et/ou d'une autre téléconférence.

Mesure de suivi : Les secrétaires organiseront un webinaire et/ou une téléconférence supplémentaire pour discuter avec le Comité GAGL et le Comité des communications. Les membres du Conseil soumettront leurs questions au Comité GAGL et les préoccupations entendues au Comité des communications.

c. Directive de la CMI concernant les décisions par consensus

La CMI a récemment fourni un document d'orientation à tous les membres du Conseil, qui sera fourni à tous les nouveaux membres, pour veiller à ce que comme par le passé, toutes les décisions prises soient prises par consensus.

d. Réunions de la CMI : Première semaine de mai 2017, Washington, DC

Le personnel de la CMI confirme que les réunions auront lieu à Washington la première semaine de mai 2017; de façon provisoire, le Conseil se présentera le mercredi matin et la réception aura lieu le mercredi soir. Le Conseil se réunira en après-midi avant sa comparution. L'Atelier concernant le Cadre sur les changements climatiques aura probablement lieu le jeudi matin. L'atelier aura lieu à l'hôtel Capitol Skyline, dans le sud-ouest de Washington.

Mesure de suivi : Les secrétaires s'occuperont de réserver la salle de conférence avant la réunion du Conseil.

a. Réunion du Comité GAGL en juin 2017, à Chicago (provisoire)

Le Comité GAGL organisera une réunion de travail qui aura lieu provisoirement à Chicago, en juin, et à laquelle tous les membres du Conseil sont les bienvenus.

Mesure de suivi : La secrétaire de la Section américaine informera les membres du Conseil de l'emplacement et de la date de la réunion du Comité GAGL en juin.

b. Réunion du Conseil à l'automne : à déterminer, Queenston, Ontario

La Société de production d'électricité de l'Ontario (OPG – Ontario Power Generation) organisera la réunion en septembre. La date provisoire est fixée au 20 septembre ou à un autre jour après ou à la semaine précédente.

Mesure de suivi : Les membres doivent confirmer leur disponibilité pour les 20 et 21 septembre par courriel.

10 Examen des mesures de suivi

- i. Les membres communiqueront avec la secrétaire de la Section américaine pour coordonner et achever la version finale du compte rendu de 2016 qui sera soumise à l'approbation du Conseil par courriel
- ii. La secrétaire de la Section américaine fera parvenir le compte rendu approuvé à la CMI à des fins de traduction avant l'affichage de ce document sur le site Web.
- iii. Les représentants des entités de régularisation enverront un avis par courriel concernant tous les ajustements opérationnels, les écarts mineurs, majeurs et d'urgence au Conseil en leur donnant la quantité, le moment et la raison de base de chaque écart. Tous les changements apportés aux débits continueront d'être affichés sur Facebook et sur le site Web.
- iv. Les membres du Conseil présenteront leurs commentaires sur le premier Rapport triennal du Comité GAGL aux secrétaires du Comité GAGL, par courriel, d'ici le 17 mars 2017. Ces commentaires seront intégrés à la version finale qui sera soumise à l'approbation du Conseil d'ici le 31 mars 2017
- v. La secrétaire de la Section américaine du Comité GAGL consultera les membres du Conseil sur les questions pour lesquelles ils souhaitent obtenir des réponses du Comité GAGL.
- vi. Les secrétaires enverront par courriel les présentations d'aujourd'hui (sans les notes) de

- M. Fay et de M. Caldwell, en les affichant sur le site SharePoint à des fins d'archivage.
- vii. Les secrétaires et les représentants des entités de régularisation enverront directement les futurs fichiers par courriel en les affichant sur le site SharePoint à des fins d'archivage.
 - viii. Les secrétaires organiseront un webinaire et/ou une téléconférence supplémentaire pour discuter avec le Comité GAGL et le Comité des communications. Les membres du Conseil soumettront leurs questions au Comité GAGL et les préoccupations entendues au Comité des communications.
 - ix. Les secrétaires s'occuperont de réserver la salle de conférence avant la réunion du Conseil.
 - x. La secrétaire de la Section américaine informera les membres du Conseil de l'emplacement et de la date de la réunion du Comité GAGL en juin, une fois confirmés.
 - xi. Les membres doivent confirmer leur disponibilité pour les 20 et 21 septembre par courriel.

11 Mot de la fin et levée de la séance

La séance est levée à 17 h 50.

CONSEIL INTERNATIONAL DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT
Réunion du Conseil tenue le 1^{er} mars 2017
De 13 h à 17 h 30

US Army Corps of Engineers (Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis) –
Division des Grands Lacs et de la rivière Ohio
550, rue Main, 10^e étage, Salle de conférence principale
Cincinnati, OH 45 202

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présentations, accueil des nouveaux membres [M. Durrett] 13 h
2. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la réunion d'octobre 2016 [M. Durrett] 13 h 5
3. État des mesures de suivi antérieures [Heer] 13 h 10
4. Présentation du Plan 2014 de la CMI [Fay] 13 h 15
 - a) Raison d'être du Plan 2014 – Bref historique
 - b) Ordonnances et directives
 - c) Comparaison entre les critères nouveaux et les anciens
 - d) Nouveaux rôles/responsabilités des membres et des membres associés du Conseil
5. Présentation du Plan 2014 par les représentants des entités de régularisation [Caldwell] 14 h 15
 - a) Plan 2014, Ajustements opérationnels et écarts détaillés
 - b) Comparaison entre le Plan 1958-D et le Plan 2014 à l'aide de la simulation de 2001-2016
- Pause (15 min.) 15 h 15
6. Conditions actuelles et stratégies de régularisation [Koralewski] 15 h 30
7. Mise à jour du Comité GAGL [McCune] 16 h 15
 - a) Premier Rapport présenté à la CMI – Approbation par le Conseil
 - b) Progrès réalisés/activités à venir
8. Mise à jour du Comité des communications [Campany] 16 h 45
9. Autres activités [Oyler, Koralewski, Heer] 17 h
 - a) Rapport du Comité de limnimétrie et inspections de 2017
 - b) Webinaires potentiels à l'avenir – GAGL, Communications
 - c) Directive de la CMI concernant les décisions prises par consensus
 - d) Réunion de la CMI : Semaine du 1^{er} mai, Washington, DC
 - e) Réunion du Comité GAGL : juin 2017, Chicago (provisoire)
 - f) Réunion du Conseil à l'automne : à déterminer, Queenston, Ontario
10. Examen des mesures de suivi 17 h 15
11. Mot de la fin et levée de la séance [Durrett] 17 h 30